

Bulletin-Info

Janvier-février 2014 Volume 18, Numéro 1

Associations affiliées



APGQ

Association des propriétaires de grues du Québec



Association des Propriétaires de Pompes à Béton du Ouébec





Dans ce numéro

Déneigement
Sécurité routière

Congrès annuel MRA

Nouvelle amende
Régime volontaire
SAAQclic - entreprises

Plan Michelin
Centre patronal en SST

Téléphone : 418 650-1877
Sans frais : 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361
Courriel : info@apmlq.com
Site Internet : apmlq.com

NOUVEAUX MEMBRES

Dexter Québec Inc.
Membre # 1791
15, rue de l'Aviation Générale Est, C.P. 2024
Sept-Îles (Québec)
G4R 4K2
418 960-0090

Membre associé : **Longus Équipement** Membre # 1790 1624, Marie-Victorin Varennes (Québec) J3X 0C1 819 443-3555

DÉNEIGEMENT - DÉBUT DE SAISON FORT OCCUPÉ



La saison de déneigement bat son plein, et les conditions météo ont été plutôt rigoureuses jusqu'à maintenant. Dame Nature ne nous a pas épargnés. L'APMLQ participe activement aux travaux de la Table de concertation sur les charges et dimensions où les sujets des surcharges sur l'essieu avant des camions de déneigement et des chargeuses munies d'une souffleuse sont à l'ordre du jour.

Les discussions vont bon train, et des avancés sont à prévoir pour la prochaine saison de déneigement, espérons-le du moins. Entre temps, si vous rencontrez des difficultés avec Contrôle routier Québec en raison de vos équipements, n'hésitez pas à nous en informer.

La saison 2013-2014 a aussi vu l'entrée en vigueur d'un nouveau mode de sanctions (avertissements et réprimandes) beaucoup plus sévère et coûteux. Plusieurs membres en ont déjà subi les conséquences. Si le Ministère vous impose des sanctions, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous accompagnions dans vos démarches, si cela est requis. Vous pouvez joindre la permanence au 1 800 268-7318 ou par courriel au info@apmlq.com.

TABLE QUÉBÉCOISE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



La Table québécoise de la sécurité routière, présidée par M. Jean-Marie De Koninck, a déposé récemment son troisième rapport au ministre des Transports. Le rapport fait état de 23 recommandations visant à améliorer la sécurité routière au Québec. Yvan Grenier, directeur général de l'APMLQ, participe activement aux travaux de cette table, et ce, depuis plusieurs années déjà.

Avec le début des travaux devant mener au dépôt d'un quatrième rapport éventuellement, un nouveau comité de travail portant sur le « transport par véhicules légers utilisés pour des fins commerciales ou de travail » a été créé. M. Grenier a été nommé leader de ce comité de travail. Comme les conducteurs visés risquent de représenter une partie de la main d'oeuvre des membres de l'APMLQ et de ses associations affiliées, nous vous tiendrons au courant de tout changement pouvant toucher vos entreprises.

Janvier-février 2014 Bulletin-Info

Congrès annuel de l'APMLQ et de l'AEFQ

ENSEMBLE POUR BÂTIR L'AVENIR

25 et 26 avril 2014 - Château Frontenac de Québec

Le congrès de cette année arrive à grands pas. Vous recevrez dans les prochains jours une invitation officielle pour cet évènement. D'ici là, nous souhaitons vous donner un aperçu de la programmation. Rappelons que le congrès est une dépense admissible au sens de la loi du 1% et que votre famille ainsi que les membres de votre équipe y sont les bienvenus.

Vendredi 25 avril 2014

8 h 00	Inscription et visite du salon des exposants
9 h 00	Mot d'ouverture du congrès
9 h 30	Conférence sur l'économie et la gestion des PME
10 h 45	Atelier sur les sanctions administratives pécuniaires
	Atelier sur les régimes volontaires d'épargne-retraite
12 h 00	Dîner-conférence Hewitt
	Conférencière invitée : Caroline Néron
14 h 00	Vitrine technique et technologique sur le domaine du forage
	Vitrine technique et technologique en déneigement et transport
15 h 45	PME : du succès sur le Web en quelques clics (François Charron)
17 h 00	Cocktail au salon des exposants
20 h 00	Tournée des suites



danical 20 avril 2014	
7 h 30	Déjeuner Wajax
	Déjeuner et assemblée générale annuelle de l'AEFQ
10 h 00	Assemblée générale annuelle de l'APMLQ
12 h 00	Visite de l'Expo Foresterie et Construction
	au Centre de foires de Québec
18 h 00	Cocktail
19 h 00	Banquet gastronomique
	Début de l'activité thématique : une soirée dans le futur
22 h 00	Soirée dansante
	Groupe invité : Les Respectables

Merci à tous les commanditaires de cette édition du congrès!









LOUIS PARISEAULT C.d'A.Ass.

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES t 514 374-9944 x231 f 514 374-2923

lpariseault@gaudreaudemers.com

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM

COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES t 514 374-9944 x238 f 514 374-2923 bst-germain@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201 Saint-Léonard QC H1S 0B6 gaudreaudemers.com



CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

DES PRIMES D'ASSURANCE PAYANTES!

Le programme de protections personnalisées de L'Excellence vous offre un avantage majeur que vous devez considérer : les primes d'assurance-invalidité que vous avez accumulées vous seront remboursées à compter de l'âge de 65 ans à titre de versements d'épargne-retraite non imposables.



MICHEL Pour plus d'information :
RHEAUME 514 329-3333 ou 1 800 363-5956
associes ou info@cabinetmra.com.

Janvier-février 2014 Bulletin-Info

SAP: NOUVELLES AMENDES DE L'ENVIRONNEMENT

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec 💆 🕸

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) s'est doté d'un nouveau moyen pour dissuader les entreprises contrevenant à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Depuis le 18 juillet 2013, en plus d'un avis

de non-conformité, vous pouvez recevoir une sanction administrative pécuniaire (SAP), soit une amende de 250 \$ à 10 000 \$, voire plus, dont les montants sont versés au Fonds vert.

La SAP se veut un outil supplémentaire permettant au Ministère d'exercer encore plus efficacement son rôle de surveillance et de contrôle du respect de la Loi et de sa réglementation. Il s'agit d'un régime distinct du régime pénal qui a une existence et une application autonomes.

Un atelier du congrès portera sur les SAP. Vous pouvez aussi visiter le mddefp.gouv.qc.ca/lqe/. Source : MDDEFP.

NOUVELLE EXIGENCE : RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Au Québec, près de la moitié des travailleurs n'ont pas de régime d'épargne-retraite offert par leur employeur. Il leur est donc plus difficile d'épargner suffisamment en vue de la retraite. Ces travailleurs auront bientôt accès à un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Le RVER est un régime d'épargne-retraite collectif offert par l'employeur et géré par un administrateur autorisé.



Le RVER vise principalement les travailleurs salariés qui n'ont accès à aucun régime d'épargne-retraite collectif offert par l'employeur, qui sont âgés d'au moins 18 ans et qui comptent un an de service continu au sens de la *Loi sur les normes du travail*. Pour les travailleurs salariés, l'inscription au régime sera automatique. Ils n'auront donc aucune démarche à faire pour s'y inscrire.

Délai accordé aux entreprises visées pour mettre en place un RVER

Les entreprises visées par la loi devront offrir un RVER au plus tard :

- le 31 décembre 2016, lorsqu'elles comptent 20 employés visés ou plus à leur service le 30 juin 2016;
- le 31 décembre 2017, lorsqu'elles comptent 10 à 19 employés visés à leur service le 30 juin 2017;
- à la date déterminée par le gouvernement, qui ne peut être antérieure au 1^{er} janvier 2018, lorsqu'elles comptent 5 à 9 employés visés à leur service.

Un atelier du congrès portera sur les RVER. Vous pouvez aussi visiter le rrq.gouv.qc. Source : RRQ.

NOUVEAUTÉ POUR SAAOCLIC - ENTREPRISES

Vous pouvez dorénavant régler vos transactions en ligne ou par chèque. Avec le nouveau relevé des transactions, vous n'êtes plus tenu d'utiliser le paiement par prélèvements bancaires automatiques.



Vous pouvez aussi utiliser le service pour consulter, gérer ou modifier en ligne le dossier de votre parc de véhicules. Plus précisément, vous pouvez y consulter la liste des véhicules de votre entreprise et les informations sur l'immatriculation de tous vos véhicules.

Pour plus d'information : saaq.gouv.qc.ca/saaqclic/entreprises/

CAMIONNETTE RECHERCHÉE



Recherche camionnette 4X4 GMC ou Chevrolet 5500 (2007 à 2013) peu importe l'équipement du véhicule.

Vous pouvez communiquer avec Francis ou Sylvain au (418) 236-9212.



Diane Lemay

Directrice clientèle - cautionnement 514 313-0744 diane.lemay@bflcanada.ca

Frédérique Chevalier

Directrice clientèle Courtière en assurance de dommage 514 313-0750 fchevalier@bflcanada.ca

2001, McGill College, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A 1G1 Sans frais : 1 866 688-9888 www.BFLCANADA.ca Janvier-février 2014 Bulletin-Info

PLAN MICHELIN - DES RABAIS SUR VOS PNEUS DÈS MAINTENANT

Vous souhaitez profiter de rabais lors de l'achat de pneus Michelin, BFGoodrich et Uniroyal ou du rechapage de pneus. Vous pouvez le faire en suivant trois simples étapes.

Étape 1 : Vous devez remplir un court formulaire pour vous inscrire au compte national et pour obtenir votre *ship to,* soit le point de livraison de vos pneus. Ce formulaire est disponible en ligne (apmlq.com/formulaire). Vous pouvez également l'obtenir en contactant la permanence au 1 800 268-7318.

Étape 2 : Une fois inscrit au compte national, vous devez ensuite enregistrer les informations relatives à votre carte de crédit sur le portail Michelin B2B (www.michelinb2b.com). Tous les achats de pneus se font avec ce moyen de paiement, ce qui vous simplifie la vie.

Étape 3 : Vous vous présentez chez votre détaillant préféré qui offre les produits Michelin pour vous procurer des pneus. Rappelons que vous profiterez des coefficients de rabais sur les prix de liste pour les pneus de poids lourds qui varient de 0,63 à 0,68 et de 0,68 pour les pneus de tourisme ou camionnette.

VOTRE ACCÈS AU CENTRE PATRONAL EN SST



Comme membre de l'APMLQ, vous avez un accès privilégié au Centre patronal, entre autres, aux services de formation et d'information dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

De multiples formations sont proposées : elles se donnent en salle, à Montréal et à Québec, en entreprise et en ligne. S'ajoutent des webinaires et des événements couvrant différents sujets d'intérêt en santé et sécurité du travail.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'organisme (<u>centrepatronalsst.qc.ca</u>) ou vous pouvez appeler le Centre patronal au (514) 842-8401.



Utilisez le service en ligne : simple, rapide et sécuritaire!

Nous vous invitons à produire votre Déclaration des salaires en ligne dans un espace sécurisé, au www.csst.qc.ca/ds.

IMPORTANT : CONSERVEZ LE CODE D'IDENTIFICATION ET LE CODE D'ACCÈS TRANSMIS PAR LA CSST EN JANVIER. VOUS EN AUREZ BESOIN POUR PRODUIRE VOTRE *DÉCLARATION DES SALAIRES*.

Si votre déclaration est réalisée par une autre personne, par exemple votre comptable, assurez-vous de lui faire parvenir vos deux codes sans tarder pour éviter toute perte ou tout retard.

Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca/ds

